

---

# Conférence du désarmement

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille cinq cent quatre-vingt-seizième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 7 septembre 2021, à 15 h 30

*Président(e)* : M. Frank Tressler Zamorano ..... (Chili)



**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je déclare ouverte la 1596<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement. Nous allons commencer dans un cadre informel de façon à permettre la présentation d'une proposition concernant le paragraphe 23 du projet révisé de rapport de la Conférence à l'Assemblée générale (document CD/WP.636/Rev.2).

Je remercie toutes les délégations pour la flexibilité dont elles ont fait preuve. Cela n'a pas été facile, mais nous avons été, malgré nos divergences, capables de dialoguer et de trouver un libellé acceptable par tous.

Je vais donner lecture de la proposition. Nous allons laisser au secrétariat le temps de distribuer une version écrite, après quoi nous poursuivrons. La proposition, que je vais lire lentement et en anglais, est libellée comme suit :

*(L'orateur poursuit en anglais)*

La cinquième présidence a présenté un projet de décision visant à effectuer une mise à jour technique et linguistique du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement de façon à ce qu'il reflète l'égalité entre les femmes et les hommes. La Conférence a examiné la possibilité d'adopter cette mise à jour. Les délégations ont exprimé leurs positions sur la question, positions qui sont dûment reproduites dans le compte rendu définitif de la séance (CD/PV.1586). Toutefois, la Conférence n'est pas parvenue à un accord.

Le secrétariat va faire circuler une version papier de cette proposition.

*(L'orateur reprend en espagnol)*

Cette proposition prend en compte un accord global sur d'autres parties du document, sur lesquelles nous reviendrons plus tard, une fois que nous aurons trouvé un accord provisoire sur ce libellé. Si vous attendez quelques minutes, le temps que les exemplaires papier vous soient remis et que vous puissiez y jeter un coup d'œil, et s'il y a accord provisoire, nous pourrions passer aux paragraphes suivants.

Nous allons suspendre la séance, le temps que cette version soit imprimée.

*La séance est suspendue à 15 h 45 ; elle est reprise à 15 h 50.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'espère que chacun juge ce texte acceptable. Je sais que nous avons tous quelque chose à dire, mais nous préférons peut-être ne pas le dire maintenant, car l'important n'est pas d'ouvrir un nouveau débat sous peine de ne jamais arriver au bout de notre effort. La prochaine étape est donc probablement maintenant de poursuivre en partant du principe que rien n'est décidé tant que tout n'est pas décidé. Nous verrons ainsi comment nous avançons et aussi s'il n'y a pas d'autre problème à résoudre.

*(L'orateur poursuit en espagnol)*

Si personne n'a rien à dire, je considère que la Conférence du désarmement souhaite adopter provisoirement le paragraphe 2.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je considère que la Conférence du désarmement souhaite adopter provisoirement les paragraphes 3 à 6.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le paragraphe 7 est relativement long ; quelques noms ont été corrigés. Je considère que la Conférence du désarmement souhaite adopter provisoirement le paragraphe 7 ainsi modifié.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le paragraphe 8 est plus court, et j'imagine donc que nous serons tous disposés à l'adopter provisoirement.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je considère que la Conférence du désarmement souhaite adopter provisoirement les paragraphes 9 à 11.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je vous prie de m'excuser, mais la délégation de la République islamique d'Iran a demandé la parole.

**M. Azadi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de saluer les efforts que vous-même, votre équipe et le secrétariat de la Conférence du désarmement déployez pour parvenir à une formule de compromis acceptable par toutes les délégations en ce qui concerne le rapport final. S'agissant du paragraphe 12, je dois consulter nos autorités et leur demander des clarifications, après quoi nous reviendrons vers vous.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Comme je l'ai dit, ce n'est que provisoire et rien ne sera figé tant qu'il n'y aura pas d'accord définitif. Je considère que la Conférence du désarmement souhaite reporter l'adoption provisoire du paragraphe 12, mais qu'elle est disposée à adopter provisoirement les paragraphes 13 à 16.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : La délégation russe a la parole.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, j'ai un commentaire à faire concernant le paragraphe 17. Je voudrais dire une fois de plus qu'au cours des multiples débats qui ont eu lieu au sujet de l'approbation du document, d'importantes questions ont été soulevées qui ont conduit notre délégation à faire une pause et à reconsidérer le contenu du Règlement intérieur. Dans ce contexte, lors de la séance de ce matin, nous avons proposé de modifier la dernière phrase de ce paragraphe en remplaçant le membre de phrase « reaching consensus on » par le membre de phrase « adopting ». Mais pour faciliter le consensus, nous sommes disposés à retirer notre proposition cette année afin de ne pas vous créer de problèmes supplémentaires et de préserver nos estimés collègues.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je suis très reconnaissant à la délégation russe de s'être montrée flexible afin que nous puissions trouver un accord de principe. Nous considérons que la Conférence du désarmement accepte d'adopter provisoirement le paragraphe 17 et les paragraphes 18 à 22.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le paragraphe 23 sera remplacé par celui dont je vais donner lecture et dont j'ai déjà donné lecture au début de la séance.

*(L'orateur poursuit en anglais)*

La cinquième présidence a présenté un projet de décision visant à effectuer une mise à jour technique et linguistique au Règlement intérieur de la Conférence du désarmement de façon à refléter l'égalité entre les femmes et les hommes. La Conférence a examiné la possibilité d'adopter cette mise à jour. Les délégations ont exprimé leurs positions sur la question, positions qui sont dûment reproduites dans le compte rendu définitif de la séance (CD/PV.1586). Toutefois, la Conférence n'est pas parvenue à un accord.

*(L'orateur reprend en espagnol)*

Ce libellé est le fruit d'intenses discussions. Je suis reconnaissant à chacun pour la flexibilité dont il a fait preuve à cet égard. Le Représentant de la République islamique d'Iran a la parole.

**M. Azadi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, veuillez m'excuser de prendre à nouveau la parole. S'agissant de ce paragraphe et de son nouveau libellé, nous avons eu une longue discussion sur l'expression « projet de décision » ou le terme « proposition ». Puisqu'il s'agit d'une proposition soumise par la délégation canadienne, je pense qu'une phrase comme celle-ci serait beaucoup plus factuelle : « La cinquième présidence a présenté une proposition sous la forme d'un projet de décision et

portant la cote... ». Nous n'aurions aucune difficulté à citer le numéro et la cote du document en question. Comme je l'ai dit, nous sommes ici à la Conférence du désarmement, pas au Conseil des droits de l'homme.

Quant au membre de phrase « pour refléter l'égalité entre les femmes et les hommes », d'après ce que nous comprenons, en disant que « la Conférence du désarmement n'est pas parvenue à un accord », nous sous-entendons que la Conférence n'est pas parvenue à un accord sur la notion d'égalité entre les femmes et les hommes. Je crois donc qu'il serait approprié d'exprimer ce qui a été proposé dans la version Rev.2 et de dire plus ou moins ce qui suit : « pour refléter expressément la pratique existante ». Je vais répéter la dernière partie. Pour exprimer ce que vous avez proposé dans votre version Rev.2 : « refléter expressément la pratique existante selon laquelle... », puis poursuivre jusqu'à « Secrétaire général de la Conférence ». Le reste serait inchangé.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Pourriez-vous, s'il vous plaît, répéter la première partie de votre proposition ?

**M. Azadi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la première partie se lirait comme suit : « La cinquième présidence a présenté une proposition sous forme de projet de décision portant la cote... ». Nous pouvons insérer l'intitulé du document. Pour la seconde partie, au lieu de dire « pour refléter l'égalité entre les femmes et les hommes », nous pouvons simplement reprendre ce que vous proposez dans le Rev.2, à savoir « pour refléter expressément la pratique existante selon laquelle les fonctions de Représentants à la Conférence du désarmement, de chef de délégation à la Conférence du désarmement, de Président de la Conférence du désarmement et de Secrétaire général de la Conférence peuvent être exercées par des hommes comme par des femmes ». Le restant demeurerait inchangé.

**Le Président** (*parle en anglais*) : La délégation de la République arabe syrienne a demandé la parole.

**M. Ali** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, s'agissant du paragraphe 23, j'ai besoin de consulter ma capitale au sujet du libellé qui a été présenté et distribué en salle. Je souhaite également apporter mon soutien à la proposition soumise par le Représentant de l'Iran concernant la première phrase et sa modification par le libellé « une proposition sous forme de projet de décision ».

**Le Président** (*parle en espagnol*) : La Fédération de Russie a demandé la parole, et elle sera suivie des États-Unis d'Amérique.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, à ce stade, j'aimerais dire au nom de ma délégation que pour l'essentiel, votre nouvelle proposition, qui semble être le résultat de compromis sérieux, nous paraît acceptable. Toutefois, à l'image de nos collègues syriens, nous devons rendre compte de cette proposition à notre capitale et attendre sa réaction.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je crois qu'au point où nous en sommes, nous devrions avancer au lieu de retarder les choses, même si j'apprécie tous les efforts que déploient certaines délégations qui souhaitent enrichir le texte.

Je vous invite à garder à l'esprit le fait que nous vivons un moment extrêmement difficile. Consultez vos capitales et faites-leur savoir qu'il sera très délicat d'apporter la moindre modification au paragraphe que certaines des délégations ici présentes ont approuvé de façon très informelle et dont je viens de vous donner lecture.

Je vous le demande, avant de soumettre une nouvelle proposition, sollicitez les instructions de votre capitale quant à la possibilité d'accepter ce compromis, qui a nécessité des concessions de toutes parts d'une manière ou d'une autre.

Je vous remercie par avance pour tous vos efforts mais, dans le même temps, je vous demande de bien vouloir faire un bout de chemin supplémentaire et de consulter à nouveau vos capitales de façon que nous puissions parvenir à un accord sur le paragraphe 23 tel qu'il a été soumis et distribué par écrit.

Je sais bien que chacun de vous est très désireux d'ajouter ou de retirer quelque chose, et c'est aussi le cas de ma délégation, mais elle s'abstient, car si nous ne nous réfréons pas, nous n'adopterons jamais notre rapport final, et je crois que la pire des choses pour nous serait bien d'arriver à New York les mains vides, car cela ne ferait que refléter la situation inextricable dans laquelle la Conférence du désarmement est empêtrée. Je crois que personne ne souhaite en arriver là. C'est pourquoi, tout en remerciant les pays qui se sont montrés flexibles, j'invite tous les autres pays qui souhaitent ajouter des éléments supplémentaires à consulter d'abord leurs capitales pour voir s'il n'y aurait pas moyen de s'en abstenir afin de nous permettre d'avancer.

Nous vous proposons, si vous êtes d'accord, de laisser ce paragraphe de côté en attendant que les consultations avec les capitales aient lieu et de passer aux paragraphes suivants.

La délégation des États-Unis d'Amérique souhaite-t-elle prendre la parole ?

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, veuillez m'excuser de prendre la parole. Ce paragraphe a donné lieu à une négociation très intense et très difficile, raison pour laquelle je n'ai pas l'intention de consulter ma capitale au sujet de la proposition si savamment rédigée en suggérant l'ajout d'autres éléments. Je crois que nous allons attendre que les pays qui doivent consulter leurs capitales le fassent et que nous poursuivrons sur cette base. Ai-je bien compris ?

**Le Président** (*parle en espagnol*) : C'est précisément ce que je demande aux délégations de faire : faites autant que possible preuve de compréhension et de considération, car nous vivons un moment très délicat. Je sais que personne n'est complètement satisfait par ce libellé, mais c'est ce que nous avons trouvé de mieux. Nous n'avons plus le temps d'essayer encore en ajoutant des phrases ou en supprimant des mots, car cela aurait pour effet de détricoter tout ce que nous avons fait non seulement avec ce paragraphe, mais aussi avec d'autres paragraphes.

J'en appelle donc à vous tous et vous invite à vous montrer des plus compréhensifs et flexibles. Vous êtes témoins de ce qui a été fait ici. Vous pouvez donc consulter vos capitales et tâcher de leur faire comprendre que ce résultat est le meilleur des résultats possibles.

L'Ambassadeur du Royaume-Uni a demandé la parole.

**M. Liddle** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai écouté avec la plus grande attention votre appel ainsi que le nouveau libellé qui nous a été proposé. Il ne contient pas tous les éléments qui comptaient à nos yeux mais, après avoir écouté ce que vous venez de dire, je suis disposé à recommander à ma capitale de considérer favorablement cette proposition. Je reprendrai également à mon compte ce que vient de dire mon collègue américain, c'est-à-dire que nous devons savoir quel est l'objet de nos consultations. Je vais à présent consulter sur le libellé que vous venez de nous soumettre, et je crois que le temps n'est plus aux tergiversations.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : L'Ambassadeur des Pays-Bas a demandé la parole.

**M. Gabriëlse** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai hésité à prendre la parole, car j'étais en mesure de proposer le paragraphe 23 en l'état à ma capitale. Je n'ai réagi ni au paragraphe 6 ni au paragraphe 17, dont certains éléments sont pour moi source d'insatisfaction. Vous l'avez dit, rien n'est décidé tant que tout n'est pas décidé, et j'avais par conséquent l'intention de ne pas réagir et de laisser les choses telles que vous les proposiez, raison pour laquelle je soumettrai ce texte à ma capitale.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Merci. Nous sommes donc d'accord sur le fait que nous allons consulter nos capitales à propos de ce paragraphe, proposé par la présidence après de longues et intenses discussions, et que nous ferons de notre mieux pour faire entendre combien notre situation est sensible et délicate. Je vous remercie par avance pour votre compréhension. Je vous propose d'avancer et de laisser ce paragraphe de côté en attendant les consultations avec nos capitales. Je vous propose également d'adopter provisoirement le paragraphe 24.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : S'agissant du paragraphe 25, je voudrais apporter une précision après m'être entretenu avec les délégations. Je considère que la délégation canadienne, en signe de grande souplesse, a accepté de supprimer la référence au document CD/2218. Ce document sera, en tout état de cause, mentionné dans l'appendice, qui précisera également que la proposition que ce document renfermait a été soumise par le Canada.

La délégation russe demande la parole.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, permettez-moi de faire un commentaire au sujet du paragraphe 25. Nous ne voyons aucune difficulté à ce que ce paragraphe fasse référence au document CD/2221, d'autant que, si nous nous mettons d'accord sur la toute dernière mouture du paragraphe 23, nous n'aurons pas besoin de mentionner la cote du document concernant la mise à jour du Règlement intérieur que la délégation canadienne a soumis. Néanmoins, nous avons encore de sérieux doutes quant au bien-fondé d'une référence au document CD/2218 dans ce paragraphe. Avant le début de la séance, nous avons participé à des consultations sur ce document, et il a été proposé que ce document ne soit mentionné nulle part dans le paragraphe en question, mais plutôt dans un appendice approprié du rapport.

Malheureusement, je ne suis actuellement pas en mesure d'affirmer avec certitude que nous pouvons effectivement accepter cette proposition, mais nous sommes prêts à l'examiner, étant entendu que le document général CD/2218 mentionné à l'appendice II indique clairement que ces propositions ne font pas partie du Règlement intérieur, mais plutôt qu'elles constituent une proposition de mise à jour ou une possible version du Règlement intérieur rédigée par la délégation canadienne de sa propre initiative. Je crois que cette solution satisfera la délégation canadienne tout en nous donnant la possibilité d'accepter l'inclusion de ce document dans l'appendice où seront énumérés tous les documents officiels de la Conférence du désarmement reçus des délégations.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie la délégation russe. En effet, ce que vous avez souligné est précisément ce que j'ai tenté d'expliquer brièvement tout à l'heure. L'équilibre est très fragile. Je propose qu'une fois que les délégations auront consulté leurs capitales, nous conservions la référence au document CD/2221 au paragraphe 25 tandis que l'autre document n'apparaîtrait que dans les appendices, mais avec mention expresse du fait qu'il a été soumis par le Canada. La Conférence du désarmement examinera alors le document dans son entièreté.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je considère que la Conférence du désarmement souhaite adopter provisoirement les paragraphes 26 à 55.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : La délégation des États-Unis d'Amérique a demandé la parole.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je comprends bien qu'il y a accord provisoire sur les paragraphes 12, 23 et 25. C'est pourquoi je suis pour le moment disposé à approuver provisoirement le paragraphe 56, mais j'attendrai de voir exactement où nous en sommes en ce qui concerne un accord sur l'ensemble du document avant de me prononcer définitivement sur ce paragraphe. Pour l'heure, vous avez mon assentiment provisoire.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie la délégation des États-Unis d'Amérique pour sa flexibilité. Je suis persuadé que nous adopterons un rapport final, comme nous le souhaitons tous. Je considère que nous pouvons adopter provisoirement les paragraphes 56 et 57.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : S'agissant des appendices, nous considérons que l'appendice I est provisoirement adopté. Je vous prie de m'excuser, la délégation russe demande la parole.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser d'interrompre un processus qui me semble aller dans une bonne direction, mais j'aimerais simplement rappeler la proposition soumise lors d'une séance précédente par l'Ambassadeur du Brésil concernant les intitulés des sections A (en page 9) et H (en page 11). L'anglais n'est pas notre langue maternelle, raison pour laquelle il nous semble, par exemple, que l'intitulé de la section A (p. 9) nous paraît quelque peu ambigu, car il peut se lire à la fois comme cessation de « la course aux armements » et cessation du « désarmement nucléaire ». Il peut se lire différemment, selon que l'on sépare « course aux armements » et « désarmement nucléaire ». Il en est de même avec l'intitulé de la section H (p. 11). Je crois que la proposition faite par notre collègue brésilien nous permet de rendre ces intitulés plus clairs en anglais et d'éviter ainsi les interprétations ambiguës de leur signification.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Avant de donner la parole aux États-Unis d'Amérique, je voudrais simplement faire observer au Représentant de la Fédération de Russie que nous étions conscients de la modification proposée par la délégation brésilienne. Toutefois, j'ai été informé que ces intitulés étaient utilisés depuis longtemps – ils font partie de l'ordre du jour officiel de la Conférence du désarmement – et que les modifier signifierait que nous engagerions un débat que nous ne souhaitons pas avoir et que nous n'avons pas le temps d'avoir.

D'une certaine façon, c'est aussi pour cette raison que nous préférons ne pas entrer dans cet élément de détail à ce stade. Je vous remercie de votre explication, mais cela pourrait signifier que nous devrions modifier l'ordre du jour après coup, ce qui n'irait pas sans poser une foule de problèmes.

C'était juste une précision. La délégation russe a la parole. Elle sera suivie par les délégations des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je n'insiste pas. Je voulais simplement rappeler cette proposition. Je comprends bien que ces intitulés sont repris de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Mais incidemment, l'on aurait pu penser que le document que nous sommes en train de préparer devait pouvoir être compris même par un écolier. C'est pourquoi j'ai posé cette question. Je n'insiste pas pour que ces intitulés soient modifiés. Je voulais seulement rappeler que l'idée a été avancée par nos collègues brésiliens.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je sais que vous-même et certains de mes collègues trouverez cela difficile à croire, mais je suis d'accord sur ce point avec mon collègue de la Fédération de Russie. Je pense que les deux intitulés qu'il a cités en anglais peuvent potentiellement conduire à une conclusion différente. Je n'insiste pas non plus mais, en toute franchise, je fais observer que ce n'est pas parce que l'on a toujours procédé ainsi qu'il ne faut rien changer. C'est la seule chose que je voulais dire.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je suis sincèrement reconnaissant aux délégations de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique pour leur flexibilité. Je conviens bien volontiers que ces questions devraient peut-être être reconsidérées à un stade ultérieur.

Je donne la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

**M. Liddle** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, un grand homme a dit un jour que le Royaume-Uni et les États-Unis étaient deux nations divisées par une langue commune, et je dois en effet faire part de mon désaccord avec mon collègue américain sur ce point. Je pense qu'une lecture littérale des points de l'ordre du jour est suffisamment claire. Je crois, pour en venir au cœur du problème, que ces intitulés sont pour mot ceux que nous avons adoptés dans notre ordre du jour et je crois que nous serions très mal avisés de tergiverser à leur propos maintenant. Si nous voulons revenir sur l'ordre du jour alors que nous ouvrirons la prochaine session annuelle, nous pourrions peut-être alors avoir cette conversation, mais je pense que ce n'est pas le bon moment pour le faire actuellement.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup. Cela ne sera donc plus le problème de cette présidence et je sais que la prochaine présidence saura parfaitement s'en occuper.

La délégation brésilienne a demandé la parole.

**M. De Barros Carvalho e Mello Mourão** (Brésil) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je ne voudrais pas retarder nos travaux, mais je voulais remercier les délégations qui ont rappelé la proposition brésilienne. Il va sans dire qu'il n'est pas question de débattre ici de la cessation du désarmement nucléaire. Ma proposition est incontestablement le résultat de ma maîtrise très imparfaite de la langue anglaise.

Pourriez-vous, s'il vous plaît, me dire par exemple comment l'intitulé de la section A se lirait en espagnol ?

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je ne dispose que de la version anglaise. Le secrétariat tâchera de la trouver, mais en attendant, je donne la parole à la délégation pakistanaise, après quoi nous reviendrons à la question du Brésil.

**M. Omar** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je ne voudrais pas nous empêcher d'avancer, mais je voulais simplement faire écho aux commentaires de l'Ambassadeur du Royaume-Uni concernant les points de l'ordre du jour. Je voulais aussi apporter une clarification pour mémoire : cette section A est tirée de notre ordre du jour tandis que la section H ne l'est pas. En fait, il arrive parfois que la section H ne figure même pas dans nos rapports. Nous l'avons lorsque nous en avons besoin, nous ne l'avons pas lorsque nous n'en avons pas besoin. Mais je voulais faire écho à l'idée que nous ne devrions pas tergiverser sur les points de l'ordre du jour à ce stade, et si je peux me risquer à faire une proposition – même si je ne crois pas être en possession de la réponse correcte à la question de l'Ambassadeur du Brésil – je dirais que l'intitulé de la section A devrait être calqué sur l'intitulé du point de l'ordre du jour en espagnol. C'est ainsi que je vois les choses.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : En espagnol, le point se lirait ainsi : « *Cesación de la carrera de armamentos nucleares y desarme nuclear* ». Je sais que cette question sera fort intéressante à examiner pendant la prochaine présidence. Pour l'heure, nous pouvons peut-être poursuivre.

Le Représentant de l'Algérie demande la parole.

**M. Berkat** (Algérie) (*parle en arabe*) : J'ai demandé la parole pour gagner du temps, parce que le document que j'ai en main était en espagnol, mais le secrétariat vient de nous distribuer le libellé du premier paragraphe. Puisque j'ai pris la parole, je voudrais dire qu'à titre personnel, ce point a été parmi les premiers points à éveiller mon attention lorsque j'ai pris mes fonctions en 2018. Pour tenter de comprendre, j'ai commencé à comparer les différentes versions linguistiques du document et j'ai découvert que le libellé en français était clair. Il y est question non pas de la cessation du désarmement nucléaire, mais bien des deux choses séparément. C'est ce que j'ai constaté à mes débuts. Je comprends bien pourquoi la question est soulevée aujourd'hui de cette façon, mais étant donné que le projet de rapport fait partie de l'ordre du jour approuvé officiellement, le débat sur ce point devrait être différé afin de parvenir à un consensus sur le rapport final.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup de cette précision. Pour conclure, je vous propose, si vous êtes d'accord, d'adopter provisoirement l'appendice I, qui est en rapport avec le paragraphe 4.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : L'appendice II est en suspens en attendant les consultations avec vos capitales et je sais que les Représentants consulteront à coup sûr leurs capitales de façon à nous permettre d'adopter le paragraphe. Je vous remercie par avance pour tous vos efforts. Je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je prie mes collègues de m'excuser. Il semble que je sois devenu le fer de lance de la séance d'aujourd'hui, mais je dois hélas suivre les instructions de ma capitale.

L'appendice II ne nous pose aucun problème en tant que tel, c'est-à-dire comme accompagnement du rapport de la Conférence du désarmement par des extraits des comptes rendus de séances. Toutefois, comme je l'ai déjà dit lors de précédentes séances, ces extraits ne reflètent pas les débats que nous avons eus sur cette question. Nous comprenons combien il est difficile d'établir des comptes rendus qui donnent une image objective de ce qui se passe pendant l'examen de la question liée à l'invitation de certains États à participer aux travaux de la Conférence en tant qu'observateurs.

Toutefois, si le libellé du paragraphe 12 du rapport est adopté sans modification, nous serons disposés à adopter l'appendice II avec la réserve que cette adoption ne constituerait pas un précédent pour l'établissement des futurs rapports finals de la Conférence du désarmement. Là encore, si nous voulons que le rapport reflète objectivement nos discussions et leur résultat, nous devons annexer pratiquement tous les comptes rendus des séances pendant lesquelles tel ou tel sujet a été examiné.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie la délégation russe de cette précision. L'adoption de l'appendice II est donc suspendue en attendant l'adoption du paragraphe 12.

L'appendice III est adopté en principe, à l'exception de la modification du document CD/2218, à savoir le nouveau titre ou le nouveau libellé qui figurera en tête du document et qui sera soumis par le Canada.

Veillez m'excuser, la délégation cubaine demande la parole.

**M. Delgado Sánchez** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je n'ai pas renoncé à l'espoir que ce soit la dernière fois que je prends la parole. Nous vous sommes reconnaissants pour le dynamisme avec lequel vous conduisez les efforts que nous déployons afin d'adopter un rapport au cours de la présente séance. Nous remercions également toutes les délégations pour leur volonté de faciliter l'adoption de ce rapport. Comme toutes les délégations, nous devons nous aussi, bien évidemment, consulter notre capitale à propos de cette version adoptée *ad referendum*. Par souci de transparence et pour éviter tout malentendu, il nous serait très utile de disposer d'une version propre du document CD/WP.636/Rev.3 que nous enverrons à notre capitale.

Puisque cette séance plénière est peut-être la dernière de la session, ma délégation tient à préciser quelques points pour mémoire. En premier lieu, même si nous avons provisoirement accepté l'appendice II dans l'espoir de faciliter le consensus, nous ne pensons pas que cette pratique soit souhaitable. Il ne nous paraît par conséquent pas utile d'envisager de la conserver dans l'avenir.

En deuxième lieu, le document CD/2218 ne saurait en aucun cas être considéré comme une version anglaise du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement, quelle que soit la façon dont il est décrit dans le rapport. En effet, nous ne disposons pas encore de la version définitive de l'appendice III. En fait, j'aimerais, si vous me le permettez, me risquer à suggérer au Canada (mais je le laisse à votre discrétion) que le meilleur moyen de parvenir à un accord final serait probablement de faire référence aux documents CD/2218 et CD/2221 en reprenant une partie du libellé proposé par la délégation iranienne, à savoir : « transmettant une proposition sous forme de », c'est-à-dire « une proposition sous forme de projet de décision ». Cela serait un excellent moyen de faire en sorte que toutes les délégations acceptent la version du rapport que vous distribuerez et que nous puissions avancer.

Enfin, en troisième lieu, et ce sera le dernier point que nous souhaiterions voir figurer au compte rendu de la présente séance, la délégation cubaine estime que le libellé du paragraphe 23, que nous avons accepté *ad referendum*, ne devra jamais être interprété comme impliquant qu'un État membre de la Conférence du désarmement s'oppose à l'égalité entre les femmes et les hommes, car le respect de l'égalité des sexes est un principe accepté et irrévocable de la Conférence.

Je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de formuler ces trois clarifications pour mémoire.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Ne soyez pas troublé, Monsieur, car il est hautement probable que nous nous réunirons à nouveau afin d'adopter le document final dans son entièreté. Je considère que certaines délégations ont besoin de consulter le document dans son ensemble, raison pour laquelle nous devons de toute évidence tenir une autre séance.

Le Représentant du Pakistan demande la parole.

**M. Omar** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, veuillez m'excuser de prendre du temps. J'aimerais faire deux commentaires rapides concernant l'appendice II. Il est évident que ma délégation n'a pas l'intention d'empêcher un accord sur le paragraphe 12. Nous sommes parfaitement conscients des positions des États membres concernant ce paragraphe. Nous avons également fait très clairement part de notre position sur ce sujet à diverses reprises et de manière formelle. Nous n'y reviendrons donc pas en détail.

Je voudrais simplement rappeler un point, que ma délégation a mentionné la dernière fois que nous nous sommes exprimés sur ce sujet : nous devons aborder ce paragraphe de la même façon que nous abordons le rapport dans son ensemble, c'est-à-dire de manière objective et équilibrée. Le propos de mon collègue russe n'est pas dénué d'intérêt. Je ne suggère en aucun cas que nous devrions ne pas tenir compte de ce qui est devant nous, mais une réflexion s'impose : il serait irréaliste de reproduire l'intégralité des procès-verbaux en annexe – même si cette pratique a eu cours il y a longtemps à la Conférence du désarmement, mais n'a plus cours aujourd'hui – mais nous pourrions réfléchir à ne pas adopter la pratique consistant à citer des extraits, car il devient alors très difficile d'atteindre l'objectif d'une approche équilibrée.

Cette considération mérite toute notre attention. Je sais bien que les positions sont très tranchées sur ce point, et nous ne nous opposons pas à ces positions à ce stade, mais les États membres devraient se demander si oui ou non nous devons réellement nous appesantir sur la pratique consistant à citer des extraits, car je suis persuadé que chacun de nous a ses propres préférences y compris parmi les extraits à citer. Si nous devons revenir sur ce paragraphe, alors il pourrait être utile de se poser la question, mais au stade actuel, ma délégation souhaitait simplement faire cette remarque pour mémoire et aussi pour inviter nos collègues à y réfléchir.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie très sincèrement le Représentant du Pakistan pour cette clarification. Malheureusement, je ne pense pas que nous aurons le temps de revenir sur ce point en détail, mais il a été pris bonne note de sa position.

La délégation russe a demandé la parole.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je ne vais pas répéter notre position concernant le document CD/2221. Pour que nous puissions nous mettre d'accord sur cet appendice, nous devons d'abord voir comment nos commentaires sur ce document auront été pris en compte.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup. La délégation de la République islamique d'Iran a demandé la parole. Nous aurons ensuite une interruption de cinq minutes.

**M. Azadi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je salue une nouvelle fois votre attitude et le dynamisme dont vous faites preuve dans la conduite des efforts que nous déployons afin de parachever le rapport.

S'agissant de l'appendice II et du paragraphe 12, comme nous l'avons dit, nous avons certaines préoccupations et nous avons besoin de recevoir des instructions de notre capitale. Nous vous contacterons directement plus tard.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup. Nous n'oublierons certainement pas.

La délégation russe semble demander une nouvelle fois la parole, après quoi je sollicite une interruption de cinq minutes pour me donner le temps de réfléchir à la façon de procéder.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, veuillez m'excuser, mais j'ai commis une erreur. Je parlais du document CD/2218. Nous n'avons aucune objection sur le document CD/2221. Je voulais dire que nous étudierons avec attention la manière dont nos commentaires et nos préoccupations concernant le document CD/2218 auront été pris en compte.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je vous prie de m'excuser, mais par souci de forme, je suspens la séance pour cinq minutes.

*La séance est suspendue à 16 h 45 ; elle est reprise à 16 h 50.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Nous allons vous proposer une façon de procéder de façon à pouvoir terminer aujourd'hui.

Je demande aux délégations qui doivent solliciter des instructions de voir si elles n'auraient pas la possibilité de le faire au plus tard à 17 h 45. Nous invitons par ailleurs les délégations qui souhaitent proposer des modifications à les communiquer afin de nous permettre de conclure aujourd'hui.

Le secrétariat commencera à travailler sur une version propre, qui devrait être prête dans vingt minutes, et nous pourrons terminer aujourd'hui. Si tel n'est pas le cas, nous devons attendre et trouver une salle. Il n'y a pas de salle libre demain, jeudi est un jour férié et le Palais sera fermé. Nous sommes à la recherche d'une salle libre pour vendredi. Cette réflexion est en cours, mais je crois que le plus sage serait de tout faire pour conclure aujourd'hui si possible.

Je sais que certaines délégations ont besoin de consulter leurs capitales et je les invite à le faire le plus rapidement possible de façon à nous permettre de terminer aujourd'hui. Le secrétariat est en mesure de sortir une version propre d'ici vingt minutes et nous pourrons tenter de parvenir à un accord. Si tout le monde est d'accord, nous pouvons tenter de procéder de la sorte, ce qui serait l'idéal. Dans le cas contraire, nous tâcherons de trouver une salle ou un autre local pour vendredi afin de pouvoir finaliser ce rapport.

Je vais maintenant suspendre la séance pour que vous puissiez mener vos consultations et pour permettre au secrétariat d'obtenir les précisions concernant les numéros et les noms que vous avez demandés, puis de préparer une version propre. Êtes-vous d'accord ? Nous pourrons peut-être ainsi terminer aujourd'hui.

Le Représentant de Cuba a demandé la parole.

**M. Delgado Sánchez** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous ne voulons pas faire traîner les choses, bien au contraire, nous souhaitons faire le meilleur usage du temps dont nous disposons, mais vous avez suspendu la séance pour cinq minutes, nos collègues de la délégation russe sont partis et j'ai bien peur que lorsque nous nous retrouverons, dans vingt minutes, nous devons de toute façon remettre cela à vendredi. Nous devons remettre à vendredi parce que la délégation russe est absente et non pas du fait qu'elle pourrait être d'accord ou ne pas l'être de consulter sa capitale dans les vingt prochaines minutes.

Il serait peut-être plus prudent de demander rapidement aux membres de la délégation russe, puisqu'ils sont l'une des délégations intéressées, parce que je crains que lorsque vous reviendrez avec la version propre, les collègues disent qu'ils doivent attendre vendredi, ce qui veut dire que nous risquons d'attendre une demi-heure pour rien.

Veuillez m'excuser si ce que je viens de dire ne fait pas partie des procédures, je n'ai aucun problème avec l'idée d'adopter le rapport y compris maintenant, mais...

**Le Président** (*parle en espagnol*) : En attendant, avançons. Il y a un texte à nettoyer, des consultations à entreprendre, et si la délégation russe a besoin de davantage de temps, eh bien, qu'il en soit ainsi : nous rechercherons une salle pour vendredi, contre la volonté de certains.

L'Ambassadeur des Pays-Bas demande la parole.

**M. Gabriëlse** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, simplement pour vous dire que je suis tout à fait d'accord avec votre proposition de travailler sur la version propre dès maintenant. Si j'ai bien compris, il n'y aura plus de modification puisque nous avons adopté ce texte *ad referendum*, comme cela vient d'être dit. La pratique normale consisterait à ce que vous soumettiez le texte pour approbation tacite pour vendredi. Cela signifie que nous avons le temps de réfléchir et de voir si nos capitales jugent ce texte acceptable en l'état ou non.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup pour votre proposition, Monsieur l'Ambassadeur. On me dit que la Conférence du désarmement n'a pas pour habitude de recourir à une procédure d'adoption par approbation tacite, surtout en ce qui concerne les questions qui ont trait aux rapports.

J'aimerais beaucoup procéder de la façon que vous suggérez, mais puisque telle n'est pas la pratique de la Conférence, nous risquerions de nous heurter, disons, à certains problèmes.

Nous allons donner vingt minutes au secrétariat pour nettoyer le texte et le distribuer, et pendant ce temps, nous consulterons nos capitales pour voir si nous pouvons aller de l'avant. Si tel n'est pas le cas, nous nous retrouverons à un moment ou à un autre vendredi. Êtes-vous d'accord ?

Nous allons suspendre la séance pour vingt minutes, puis nous nous retrouverons avec un texte propre.

*La séance est suspendue à 16 h 55 ; elle est reprise à 17 h 35.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le secrétariat a distribué la version Rev.3 sous forme électronique et y a intégré certaines des propositions.

Nous essayons également d'imprimer quelques exemplaires, mais malheureusement, cela prend du temps parce qu'il y a plusieurs pages. Quoi qu'il en soit, vous avez la version électronique sur vos téléphones et sur vos tablettes.

Pour gagner du temps, commençons dès à présent. La délégation brésilienne a demandé la parole.

**M. De Barros Carvalho e Mello Mourão** (Brésil) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voulais simplement signaler que je n'ai rien reçu sur mon téléphone.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : On va vous l'envoyer à votre adresse électronique personnelle. L'envoi a peut-être été adressé à la Mission brésilienne, raison pour laquelle vous ne l'avez toujours pas reçu.

Quoi qu'il en soit, le secrétariat va faire circuler quelques exemplaires papier sous peu. Pour avancer, et peut-être finir aujourd'hui, nous devons savoir si les délégations qui avaient besoin de consulter leurs capitales au sujet des paragraphes 12, 23 et 25 et de l'appendice III ont pu le faire. Une délégation n'a-t-elle pas été en mesure d'obtenir confirmation de sa capitale ? Je vois que toutes les délégations ont ne serait-ce que pu consulter leurs capitales. Je sais que c'est souvent beaucoup vous demander, compte tenu du décalage horaire. Nous pouvons donc poursuivre avec l'adoption provisoire des paragraphes en suspens.

J'essaie de tuer le temps en parlant plus lentement pour voir si quelques exemplaires au moins sont déjà prêts. Dès que nous en aurons quelques-uns, peut-être 10 ou 15, nous pourrions avancer. On me dit que nous en avons 20. Quelques exemplaires vont être distribués. Une vingtaine d'autres seront déposés ici, sur la table. Ceux d'entre vous qui ont la version électronique, merci de tâcher de l'utiliser. Nous n'avons que 20 exemplaires papier.

L'adoption du paragraphe 12 a été laissée en suspens en attendant les instructions des capitales. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide d'adopter provisoirement le paragraphe 12 ?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : L'adoption provisoire du paragraphe 23 a été laissée en suspens. La Conférence du désarmement souhaite-t-elle adopter provisoirement ce paragraphe ?

La délégation de la République islamique d'Iran a la parole.

**M. Azadi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi une nouvelle fois de vous remercier pour tous vos efforts. Nous saluons le dynamisme dont vous faites preuve dans la conduite des efforts que nous déployons afin de

parvenir au consensus. Nous nous sommes efforcés d'être aussi constructifs que possible afin de vous aider à atteindre un accord sur ce rapport.

J'ai eu une conversation téléphonique de vingt minutes avec notre autorité. Nous ne sommes pas satisfaits par le libellé du paragraphe 12, mais nous pouvons l'accepter, par souci de flexibilité et pour coopérer de façon constructive avec vous et avec les autres délégations. Nous pouvons accepter ce paragraphe, mais précisons que c'est là un fait sans précédent. Une orientation pratique est précisément ce qui nous guide dans l'établissement d'un rapport et nous devons nous en tenir à ce principe directeur. Le libellé du paragraphe 12 n'est pas cohérent avec ce principe et cette pratique.

S'agissant du paragraphe 23, nous avons fait des propositions. Dans un esprit de flexibilité, nous pouvons accepter le libellé proposé pour les premières phrases. Nous pouvons retirer nos premières propositions et nous n'insisterons pas sur ces propositions. En revanche, s'agissant du membre de phrase « refléter l'égalité entre les femmes et les hommes », nous y voyons une contradiction. Je ne vais pas revenir sur les détails, mais au cours de nos débats, aucune délégation n'a contesté ou remis en question le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes. Donc, lorsque nous parlons d'égalité entre les femmes et les hommes puis, à la fin du paragraphe, lorsque nous disons que la Conférence du désarmement n'est pas parvenue à un accord, nous créons, nous semble-t-il, une confusion et une contradiction. C'est pourquoi au lieu de dire « pour refléter l'égalité entre les femmes et les hommes », nous proposons d'employer l'expression que vous avez proposée dans votre version 2 en lieu et place de celle-ci. Je la répète :

La cinquième présidence a présenté un projet de décision visant à effectuer une mise à jour technique et linguistique du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement de façon à ce que celui-ci reflète expressément la pratique existante selon laquelle les fonctions de Représentants à la Conférence du désarmement, de chef de délégation à la Conférence du désarmement, de Président de la Conférence du désarmement et de Secrétaire général de la Conférence peuvent être exercées par des hommes comme par des femmes. La Conférence a examiné la possibilité d'effectuer cette mise à jour...

**Le Président** (*parle en espagnol*) : En toute honnêteté, je ne vois pas le problème. Une délégation a-t-elle une objection contre cette phrase. La Fédération de Russie a la parole.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je remercie notre collègue iranien pour la proposition qu'il a soumise et pour la flexibilité à laquelle la délégation iranienne est disposée, mais il me semble que l'argument avancé par notre collègue iranien à l'appui de sa seconde proposition, loin de dissiper sa préoccupation, pourrait même l'accentuer, car si nous incorporons le texte de votre précédente proposition à ce paragraphe, cela donnera l'impression que la Conférence du désarmement n'est pas parvenue à s'entendre sur la question de savoir si les hommes et les femmes peuvent exercer des fonctions à la Conférence.

De notre point de vue, un tel ajout ne fait que nous compliquer la tâche en nous empêchant de nous mettre d'accord sur ce paragraphe. La première proposition ne nous pose aucun problème, car en indiquant qu'un projet de décision a été proposé dans le but de mettre à jour le Règlement intérieur afin de refléter l'égalité entre les femmes et les hommes, nous indiquons concrètement que l'égalité entre les femmes et les hommes ne nous pose aucun problème et que, d'une façon générale, la Conférence n'a aucune difficulté avec ce principe. C'est pourquoi nous sommes d'avis qu'en ajoutant des clarifications à ce principe fondamental, nous ne ferons que compliquer cette proposition. J'invite par conséquent nos collègues iraniens à reconsidérer sérieusement la possibilité d'approuver le paragraphe 23 tel qu'il figure actuellement dans la version Rev.3 du rapport final.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup. J'invite le Représentant de la République islamique d'Iran à consulter à nouveau ses autorités à la lumière des arguments présentés par la délégation russe. Cette proposition est en lien avec la proposition suivante, dont je vais parler. Je vais laisser le paragraphe 23 en suspens pour laisser au Représentant de l'Iran le temps de consulter les autorités de Téhéran.

Finissons-en. En attendant, il peut consulter sa capitale et je conclurai en expliquant la proposition, parce que le paragraphe 25 est aussi important pour comprendre la flexibilité dont ont fait preuve différentes délégations.

La délégation de la République islamique d'Iran a la parole.

**M. Azadi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit également permis, par votre intermédiaire, de saluer la bonne volonté affichée par notre collègue russe.

Je vais consulter mes autorités sur ce point particulier, mais il est déjà tard à Téhéran et il me sera vraiment difficile d'obtenir des instructions maintenant.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Quoi qu'il en soit, nous apprécierions réellement que vous tentiez la chose. D'ici là, nous allons finir la lecture, puis nous reviendrons sur ce point. L'adoption provisoire du paragraphe 23 est suspendue en attendant les consultations de la délégation iranienne.

Nous avons également le paragraphe 25. Comme vous le savez, la référence au document CD/2218 a été supprimée de ce paragraphe, mais elle sera conservée à l'appendice III avec un nouveau libellé qui a été envoyé sous forme de note verbale par la délégation canadienne. Cette note se lit comme suit :

*(L'orateur poursuit en anglais)*

Note verbale datée du 17 août 2021, adressée par la Mission permanente du Canada, transmettant le projet de décision relative à l'actualisation du Règlement intérieur, distribué sous la cote CD/WP.635, et la version anglaise du Règlement intérieur actualisée par la délégation canadienne à la Conférence du désarmement de sa propre initiative conformément au projet de décision.

*(L'orateur reprend en espagnol)*

Vous pouvez ainsi constater qu'un savant équilibre a été trouvé entre le paragraphe 25 et ce passage. C'est pourquoi je vous serais reconnaissant si vous pouviez aussi prendre en considération l'appendice III une fois que le Représentant de la République islamique d'Iran aura procédé aux consultations nécessaires.

La délégation russe a la parole.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais remercier nos collègues canadiens d'avoir porté une attention particulière aux commentaires que nous avons faits ici même et d'avoir promptement avalisé notre participation à la recherche d'un libellé qui ferait clairement ressortir les auteurs des documents soumis sous la cote CD/2218.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup. Voilà où nous en sommes à présent. Nous allons attendre cinq minutes environ pour voir si le Représentant de la République islamique d'Iran est chanceux avec sa capitale et peut nous permettre de conclure aujourd'hui.

*La séance est suspendue à 17 h 55 ; elle est reprise à 18 heures.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : On nous a accordé dix minutes supplémentaires, et je saisis cette occasion pour remercier les interprètes, qui ont fait un excellent travail et qui font preuve de beaucoup de patience avec nous.

Puis-je demander si nous avons un accord provisoire sur le paragraphe 23, si le Représentant de la République islamique d'Iran a pu s'entretenir avec sa capitale et si nous pouvons progresser sur ce paragraphe ?

**M. Azadi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous avons fait preuve de flexibilité et d'un état d'esprit constructif avec vous et avec les autres délégations pendant toute la négociation de ce projet de rapport. Sur le paragraphe 12, nous avons fait montre d'une flexibilité extrême. Sur le paragraphe 23, nous avons démontré aussi que nous étions flexibles en disant que nous pouvions accepter le libellé proposé pour les premières phrases. Je viens de contacter notre capitale, bien qu'il soit 22 h 30 là-bas. La réponse qui m'a été faite est que nous devons nous montrer flexibles, raison pour laquelle

nous sommes en mesure de proposer un nouveau libellé. Nous avons deux options : soit nous optons pour le libellé que je vous ai proposé, soit, si cela complique les choses pour certaines délégations, nous supprimons ce membre de phrase et nous insérons le nom du document de travail ou du document de la Conférence du désarmement qui fait référence à cette proposition spécifique.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Juste pour que les choses soient claires. Une autre option pour arriver au consensus serait de mentionner l'intitulé exact du document et de conserver le reste en l'état. Pouvez-vous donner lecture de cette dernière proposition ?

**M. Azadi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de clarifier cela. Notre proposition consiste à renoncer à notre première proposition, c'est-à-dire à celle que je vous ai livrée, si la première n'est pas acceptable pour certaines délégations. Nous pouvons supprimer le membre de phrase « pour refléter l'égalité entre les femmes et les hommes » et insérer à la place le nom du document. Le texte serait donc le suivant : « La cinquième présidence a présenté un projet de décision visant à effectuer une mise à jour technique et linguistique du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement tel qu'il figure dans le document portant la cote... ».

**Le Président** (*parle en anglais*) : La délégation australienne a la parole.

**M<sup>me</sup> Hill** (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation a besoin qu'il soit fait référence dans ce paragraphe à la thématique de cette décision, comme c'était le cas dans votre version. La cote ne nous est d'aucune utilité en l'espèce. J'ai besoin d'une référence, et je suis flexible sur ce point. Le libellé que vous avez proposé me donne satisfaction, et je suis également disposée à examiner d'autres possibilités, mais la thématique doit impérativement figurer dans le texte.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : La délégation espagnole a la parole.

**M. Manglano Aboín** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec la position australienne. Le voyage pour arriver là où nous en sommes a été long et difficile, et nous ne pouvons pas renoncer à mentionner la thématique de nos débats à ce stade.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le Représentant de la République islamique d'Iran voit bien qu'il n'est pas chose aisée de parvenir au consensus. Je crois que nous avons fait de notre mieux. Nous ne pouvons pas apporter de nouvelles modifications à ce texte sans le rouvrir à la négociation.

Si nous supprimons la référence aux cotes des documents, nous devons les remplacer par les intitulés, ce qui rendra le paragraphe encore plus long et difficile à lire.

La délégation russe a demandé la parole.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je comprends la proposition de mon collègue iranien, mais malheureusement, je ne pense pas qu'elle puisse être considérée comme acceptable, car comme nous l'avons décidé tout à l'heure, nous ne mentionnerons aucun document de travail dans le rapport final. Une référence au document CD/2221 au paragraphe 23 serait inappropriée, car le document n'existait pas lorsque cette question a été examinée. Nous voilà donc face à quelque chose qui ressemble à une impasse. Toutefois, je pense que la proposition visant à mentionner le document CD/2221 au paragraphe 25 était une solution intéressante. Elle suffirait, me semble-t-il, à refléter l'idée déjà exprimée au paragraphe 23. Je ne sais pas si cela peut nous aider. Nous pourrions peut-être modifier légèrement le libellé de la proposition initiale. Nous n'insistons pas sur cette idée, mais elle pourrait peut-être nous aider à trouver une issue. Nous proposons d'ajouter le membre de phrase « pour refléter la pratique existante de l'égalité entre les femmes et les hommes » à la fin de la première phrase, après les mots « Règlement intérieur ». Peut-être que cela peut nous aider à débloquer la situation. Je le répète, nous n'insistons pas sur cette proposition. De façon générale, nous sommes prêts à appuyer le libellé actuel du paragraphe 23 du projet de rapport.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le Représentant de la République islamique d'Iran est-il en mesure d'accepter le membre de phrase « la pratique existante de l'égalité entre les femmes et les hommes » proposé par la Fédération de Russie ? Je donnerai ensuite la parole

à la délégation indienne, après quoi nous aurons terminé, puisque nous aurons perdu les interprètes, donc efforçons-nous de nous en tenir à cette question.

**M. Azadi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je serai bref. J'apprécie l'effort de bonne volonté déployé par mon estimé collègue russe pour trouver un compromis sur cette question, mais je dois consulter ma capitale sur ce point.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : L'Ambassadeur d'Inde a la parole, puis nous devons conclure, car nous arrivons au bout du temps qui nous est imparti.

**M. Sharma** (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Je remercie également notre collègue russe. Toutefois, s'il y avait une pratique existante de l'égalité entre les femmes et les hommes, nous n'aurions pas eu besoin de procéder à cette mise à jour linguistique du Règlement intérieur. C'est pourquoi je pense que cette proposition fera long feu, quel que soit le degré de flexibilité dont nous faisons preuve. C'est la pratique existante qui n'est pas la bonne et c'est pour cela que cette mise à jour a été entreprise.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup. Malheureusement, Mesdames et Messieurs, estimés collègues, nous ne sommes pas parvenus à nous mettre d'accord aujourd'hui. Nous en sommes très proches. Nous distribuerons la version originale et nous invitons aimablement les délégations à se tourner vers leurs capitales et à leur démontrer que le maximum possible a déjà été fait. Efforcez-vous de convaincre vos autorités au plus tard vendredi matin, date à laquelle nous nous retrouverons (je crois qu'une salle a été trouvée) pour tâcher de parvenir à un consensus final sur ce document.

Soyez flexibles. Tâcher de parler à vos capitales pour faciliter la conclusion d'un accord vendredi matin au plus tard sur le document Rev.3, dont la version finale vous sera distribuée demain matin. Nous n'aurons pas le temps. Soyez très clairs avec vos capitales. Nous n'avons plus le temps d'ajouter ou supprimer quoi que ce soit. Ce sera le Rev.3 ou pas de rapport du tout.

Je n'ai rien d'autre à offrir. Je vous laisse le soin de trouver une solution d'ici à vendredi.

Nous allons maintenant lever la séance, et nous nous retrouverons vendredi, à une heure qui vous sera confirmée. Le document Rev.3 vous sera officiellement distribué demain. La séance est levée.

*La séance est levée à 18 h 10.*